

# AUTORISATION PARENTALE – Annexe 1

Pour sortir de la garderie, les enfants ne peuvent être confiés qu'à des personnes ayant reçu l'autorisation des parents ou du responsable légal.

Nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer le nom de ces personnes, leur lien avec l'enfant (si vous le souhaitez) et si possible un numéro de téléphone.

Lorsqu'une de ces personnes récupérera votre enfant, elle devra présenter obligatoirement une **pièce d'identité**, il est possible également que vous veniez la présenter aux agents les jours précédant la prise en charge de l'enfant.

En dehors de ces autorisations permanentes, seule une autorisation écrite de votre part permettra à une autre personne de récupérer l'enfant.

Nous, soussignés, ....., père, mère, responsable légal (1), de l'enfant ..... Autorisons les personnes indiquées ci-dessous à venir chercher notre enfant.

Nom des personnes autorisées	Lien avec l'enfant	Téléphone

S'il est impossible de joindre aucune des personnes inscrites, un élu sera contacté et la gendarmerie sera prévenue.

Fait le ..... à .....

Signature